

Procès verbal du conseil d'établissement du 6 octobre 2011 – 17h30 – Fujimi

Administration : M. Maizières, M. Sauzet, M. Marchand, M. Dumas, M. Deparis, M. Jublot (Mme Droszewski en tant qu'observateur)

Personnels : M. Crimpet, Mme Garrigues, M. Hermoso, Mme Marcel-Huet, Mme Morikawa, Mme Pineau

Parents d'élèves : Mme Dovillers, Mme Hadjur, M. Peyron, M. Santini

Elèves : Melle Verdier

Invités : M. Alemany, M. Consigny, Mme Shibata, M. Wacziarg

Début du conseil à 17h30

Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Bilan de la rentrée
- 4) Adoption du projet d'établissement 2010-2013 et présentation du plan d'actions 2011-2012
- 5) Préparation de la rentrée 2012-2013 / structure scolaire et carte des emplois
- 6) Questions diverses relevant de cette instance

Désignation des secrétaires de séance : **M. Santini**, représentant des parents d'élèves et **M. Marchand** représentant de l'administration.

1) Adoption de l'ordre du jour :

VOTE adoption de l'ordre du jour

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0
Il est adopté à l'unanimité des présents

2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion :

VOTE adoption du procès verbal de la dernière réunion

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0
adopté à l'unanimité des présents

3) Bilan de la rentrée 2011 :

- Bilan de fin d'année 2010-2011

M. le proviseur commence par présenter les excellents résultats aux examens de la session 2011 : DNB et baccalauréat. **Annexe 1**

- Baccalauréat : 94,3% de réussite (100% en L, 94,7% en S et 91,6% en ES), 88% de mentions AB à TB (9 TB, 6 B et 14 AB).
- DNB (Brevet des Collèges): 100% de réussite, 89% de mentions AB à TB (16 TB dont 2 avec les félicitations du jury, 17 B et 8 AB).

M. le proviseur précise que "les résultats n'ont pas été affectés par les événements"

M. le proviseur présente le bilan de l'orientation post-bac 2011.

- Etudes post-baccalauréat :
 - 63,64% étudient en France, 24,24% à l'étranger, 12,12% au Japon
 - Les 63,64% des études en France se décomposent en 15,15% classes préparatoires, 18,18% écoles spécialisées, 3% BTS/IUT, 9% universités, 9% médecine, 9% IEP
- Si l'on rajoute les élèves qui ont quitté le LFJT après les événements du 11 mars :
 - 69,05% étudient en France, 21,43% à l'étranger, 9,52% au Japon
 - Les 69,05% d'élèves qui poursuivent leurs études en France se décomposent en 14,29% classes préparatoires, 16,67% écoles spécialisées, 7,14% BTS/IUT, 9,52% universités, 14,29% médecine et 7,14% IEP

Concernant l'orientation post-baccalauréat, M. le proviseur insiste sur le rôle du LFJT qui doit assurer la promotion de l'offre universitaire française, en conformité pleine et entière avec le projet pédagogique de l'AEFE, tout en valorisant les parcours internationaux.

M. Le proviseur rappelle que le projet de création d'un annuaire des anciens élèves du LFJT évoqué l'an passé devra être mené à bien.

Le représentant de l'AF-fcpe demande si le nombre d'élèves par série peut être affiné ce soir.

M. Le proviseur lui répond que cela n'est pas possible ce soir mais que notre PRIO, M. Ritter, pourra donner cette information par mail éventuellement. Toutes les données statistiques sont d'ores et déjà en ligne sur notre site.

- **Bilan de rentrée. Annexe 2**

Tableau des effectifs à la rentrée 2011

PRIMAIRE				secondaire			
Niveau	Effectif	Nombre de Classes	Moyenne par classe	Niveau	Effectif	Nombre de Classes	Moyenne par classe
PS	35	1.5	23	6ème	52	2	26
MS	46	2	23	5ème	56	2	28
GS	65	2.5	26	4ème	70	3	23
CP	71	3	24	3ème	45	2	23
CE1	60	3	20	2nde	42	2	21
CE2	68	2.5	27	1ère	35	2	18
CM1	71	3	24	Terminale	39	2	20
CM2	62	2.5	25	Total	339	15	23
Total	478	20	24	TOTAL Etablissement	817	35	23

- 220 élèves en moins / au 1/09/2010 (1037 élèves) = 817 élèves au 1/09/2011.
- Structure pédagogique = 4 classes en moins par rapport à l'année dernière.

M. le proviseur présente ensuite les nouveaux personnels à cette rentrée 2011. Annexe 3

- M. Marchand, proviseur adjoint, (poste d'expatrié)
- 3 PE en contrat local : Mme Pinaroli, Mme Vesco et Mme Yamaguchi
- 1 enseignante d'anglais au primaire : Mme Grangé
- 1 enseignante d'espagnol au secondaire : Mme Rosales
- 1 documentaliste au secondaire : Mme Matsui
- 1 surveillante au secondaire : Melle Guilmot
- 2 surveillants au primaire : Mme Bouet et Mme Kasuga
- 1 personnel de service, M. Kato

Mme Garrigues (professeur de Lettres) a été résidentialisée à cette rentrée.

- **Nouvelles affectations de personnels déjà dans l'établissement**

- Mme Lesauvage devient professeur d'anglais au secondaire à plein temps (précédemment elle enseignait également en primaire)
- Mme Negoro, ancienne secrétaire à l'intendance, devient secrétaire d'accueil au primaire durant le congé maternité de Mme Hatano.
- Mme Mutsumi, ancienne ASEM, devient enseignante de japonais au primaire
- M. Leroux, ancien documentaliste, devient professeur d'arts plastiques
- M. Messin, PC d'histoire-géographie enseigne également en anglais

S'il n'y a pas beaucoup de nouveaux, les recrutements sont moins difficiles que craint, les candidats sont en nombre.

M. Le proviseur présente ensuite le plan de formation continue.

La cellule de formation continue réunie le 9 septembre 2011 a permis de répondre aux vœux exprimés par les personnels dans le cadre du PRF 2011-2012 (cf. tableau en annexe du **plan d'action 2011-2012 du P.E.**, ci-joint **Annexe 4**). Les stages PRF concernent la zone Asie avec un centre de coordination à Pékin.

Rappel : 1% de la masse salariale est consacré à la formation continue.

Afin de garantir la prise en compte des besoins en formation exprimés lors des sondages précédant la cellule de formation au niveau de notre établissement dans le cadre du PRF, le proviseur rappelle que nous disposons de plusieurs outils : les stages régionaux, les « stages établissement ouverts », les « stages établissement fermés ».

Le représentant des personnels enseignants demande si toutes les catégories de personnel ont obtenu satisfaction depuis la suppression de la FOCO.

M. le proviseur fait un rapide historique de la FOCO qui exigeait la fermeture de l'établissement trois jours, au retour des vacances de la Toussaint, ce qui présentait un message négatif ; elle pouvait parfois être redondante avec le PRF ce qui ne rendait pas ces formations très efficaces en terme de coût. Il ajoute que d'autres stages seront proposés ouverts ou fermés, incluant toutes catégories de personnels ; des stages TBI et C2i sont envisagés, stages de langues (anglais, français), stages secourisme niveau 1/2 pour les personnels non enseignants.

Le représentant de l'AF-fcpe demande si des Tableaux Blancs Interactifs (TBI) sont déjà installés au Lycée.

M. le proviseur lui répond qu'il y en a 2 à Fujimi, qu'ils coûtent 4500 à 5000 € transport inclus, qu'à Takinogawa tout sera pré-cablé pour la projection vidéo, qu'une réflexion aura lieu sur les TBI.

4) Adoption du projet d'établissement 2010-2013 et présentation du plan d'actions 2011-2012 :

M. le proviseur rappelle les étapes de la démarche mise en place pour l'élaboration du nouveau projet d'établissement pour la période 2010-2013.

- **2009-2010** : un groupe de pilotage composé de l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire (enseignants du primaire et du secondaire, élèves, parents d'élèves, représentants de l'ambassade, de la chambre de commerce (CCIFJ) et des

élus des Français de l'étranger) a engagé de larges consultations tout au long de l'année scolaire. Cette large concertation était nécessaire compte tenu de l'ambitieux projet de renaissance de notre lycée programmé pour 2012.

A partir d'un diagnostic partagé, établi à la suite de différents questionnaires renseignés par les personnels, les parents et les élèves, et à partir du cadre de référence du Ministère de l'Education nationale et de l'AEFE, des axes et des priorités ont été retenus.

Validés lors du C.E de juin 2010, ces quatre axes qui n'étaient qu'une ossature avaient vocation à structurer notre action collective future.

- **2010-2011** : dès la pré rentrée, quatre ateliers trans-niveaux et transdisciplinaires ont été animés par les membres de l'équipe de direction afin de réaliser –avec l'ensemble de l'équipe pédagogique- un diagnostic et de jeter les bases de notre plan d'action 2010-2011 présenté au CE d'octobre 2010.

En dépit des événements du printemps 2011, les équipes pédagogiques ont poursuivi échanges et réflexion collective qui ont permis, après validation en comité de pilotage, de présenter en juin 2011 au CE le projet d'établissement 2010-2013 qui intègre un préambule, un diagnostic, des objectifs opérationnels ainsi que les actions envisagées. Il inclut en annexe un document de présentation des actions liées à l'orientation.

Ce projet a été transmis à l'AEFE qui l'a pris en compte.

Le représentant de l'AF-fcpe remarque qu'il s'est beaucoup impliqué dans la phase préparatoire de ce projet mais n'y retrouve pas la partie langue notamment.

M. le proviseur reprend et souligne l'importance accordée à l'enseignement des trois langues, dans l'axe A du projet au travers de la section bilingue au primaire qui atteint le niveau CM2 l'an prochain, de la section européenne, validée cette année par l'AEFE ainsi que de l'OIB. L'un de nos points importants à travailler cette année est la cohérence du projet global Langues, notamment la jonction en 2013 entre les CM2 bilingues montant et les 4^{ème} euro.

VOTE adoption du projet d'établissement 2010-2013

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0
Adopté à l'unanimité des présents

- **2011-2012** : une journée de travail a été consacrée à la mi septembre à l'élaboration des projets à intégrer à notre plan d'action 2011-2012

L'objectif central est bien d'inscrire pleinement le projet 2010-2013 dans la forte dynamique de renaissance en 2012 du Lycée sur son nouveau site de Takenogawa : un nouveau projet pour un nouveau Lycée.

- **Un document de présentation du plan d'action 2011-2012 est remis aux membres du conseil.**

Le représentant des personnels enseignants s'étonne que le document ne soit pas parfaitement mis à jour et que subsistent des actions de l'an passé qui ne seront pas renouvelées cette année, alors que le plan a été travaillé dès le 14 septembre.

M. le proviseur souligne que ce document est un plan réalisé dans un laps de temps très court et qui est susceptible d'évoluer tout au long de l'année ; les scories doivent être signalées et le document sera corrigé en conséquence.

Concernant l'axe D, « un nouveau projet pour un nouveau lycée ».

Le représentant des personnels enseignants demande si la création d'un poste de régisseur a été envisagée eu égard à la qualité du futur amphithéâtre de qualité professionnelle ?

M. le proviseur estime que ce peut être une option envisageable mais qu'il convient cependant d'être vigilant sur les créations de postes en termes de coût ; il sera raisonnable d'attendre une période plus propice pour un tel recrutement.

Le représentant de l'AF-fcpe s'interroge sur nos possibilités de louer la salle lorsqu'elle n'est pas utilisée afin de la rentabiliser ;

M. Dumas précise que notre statut de fondation japonaise nous interdit toute action commerciale.

M. le proviseur ajoute cependant que, s'il s'agit de prêter nos locaux contre une rétribution permettant de couvrir la viabilisation par exemple, dans le cadre de conventions partenariales cela devient possible. Nous avons déjà reçu une demande en ce sens.

Le représentant de l'AF-fcpe s'interroge sur la destination du mobilier actuel ; sera-t-il offert dans le cadre d'actions de solidarité envers la région sinistrée du Japon ?

M. le proviseur et M Dumas répondent que cette possibilité est envisagée et doit être étudiée plus avant.

5) Préparation de la rentrée 2012-2013 / structure scolaire et carte des emplois :

Dans la période de transition post-crise qui est la nôtre, il est particulièrement difficile de faire des prévisions très fiables. Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2011, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, nous pouvons faire les projections suivantes (+ 4,5 à 7%) :

• Primaire :

520 élèves pour 21 classes soit 24/25 élèves / classe. Cette structure intègre une classe de TPS qui ne pourra être ouverte que si l'AEFE nous donne son aval et si l'effectif est suffisant. Si le nombre d'élèves -notamment en maternelle- devait augmenter au delà nous pourrions créer une classe supplémentaire.

- Postes :

- **Création d'un poste de professeur des écoles ou instituteur RL si ouverture de la TPS** confirmée (l'ATSEM actuellement en charge d'un service de japonais à temps partiel est disponible).
- Trois enseignants titulaires sont actuellement **TNR**, nous proposons d'ouvrir 2 nouveaux postes de RE1 afin de demander la **résidentialisation de deux d'entre eux, à « coût établissement »**.

- **Secondaire :**

Afin de prendre en compte la montée des cohortes -CM2 vers 6^{ème}- **il sera nécessaire, a priori, d'ouvrir 1 classe supplémentaire en collège (niveau 6ème)** nous permettant de retrouver une structure à 10 classes en collège).

Effectif prévisionnel = 353 élèves pour 16 classes soit 22/classe.

La DHG devra intégrer cette structure ainsi que les mesures liées à la réforme du Lycée, correspondant à environ 1,5 ETP (équivalent temps plein) ou l'équivalent en HSA (heures supplémentaires année) en restant bien entendu dans le cadre du budget nécessairement contraint.

En outre un **ETP Vie scolaire** devra être créé pour prendre en compte la configuration du nouveau site.

Le nombre de postes de Résidents passerait à 29 (contre 27 aujourd'hui suite à la fermeture de trois postes l'an dernier).

Bien entendu cette projection globale pourra être affinée et la carte scolaire modifiée en conséquence si une évolution inattendue était enregistrée en cours d'année scolaire, dans un sens comme dans l'autre.

M. Consigny s'interroge sur le statut des « sakuras ». Seraient-elles hébergeables par nos soins ?

M. le proviseur répond qu'elles semblent avoir cessé leur fonctionnement. **Le représentant de l'APE-fapée** précise que tel est le cas, la viabilité étant difficile à assurer du fait de l'importante fluctuation des effectifs au cours de l'année.

M. le proviseur ajoute que notre seuil de rentabilité économique pour une TPS serait de 15 élèves présents toute l'année.

La représentante des personnels enseignants pose la question de la résidentialisation de TNR qui ne sont pas à temps plein dans leur discipline ?

Monsieur le proviseur apporte la réponse de l'AEFE interrogée sur ce point, qui confirme qu'un personnel doit d'ores et déjà être à temps complet dans sa discipline avant de pouvoir être résidentialisé.

Le représentant des personnels enseignants évoque la possibilité pour les TNR en CDD de passer en CDI ?

M. le proviseur et M. Dumas rappellent qu'en CRH nous sommes très vigilants sur les conditions de travail des personnels, les CDD étant quasi systématiquement renouvelés.

Le représentant de l'AF-fcpe souligne qu'il serait important de privilégier les TNR ayant des enfants, qu'il est parfois difficile pour eux de les scolariser sur leur propre lieu de travail.

M. le proviseur admet que la situation est difficile pour certains collègues recrutés locaux du fait du prix des écolages, d'où le travail essentiel fait en commission des bourses et l'importance de la mesure gouvernementale de prise en charge des frais de scolarité au lycée.

Le représentant de l'APE-fapée pose la question des doubles-niveaux au primaire.

M. le proviseur informe le conseil que cette prévision d'ouverture de classes à double-niveau se fait en mai, il est donc trop tôt pour répondre.

VOTE : Approbation de la structure scolaire et de la carte des emplois proposée

Mlle Verdier, représentante élève a quitté la séance à 19h, 16 votants.

Pour :16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adopté à l'unanimité des présents

6) Questions diverses :

M. Le proviseur indique que dix-huit questions ont été réceptionnées.

v Questions de l'APE-fapée

1- L'ordre du jour semble ne pas inclure l'annonce traditionnelle des résultats aux examens et des orientations post-bac choisies par les élèves.

Question déjà traitée.

2- On nous rapporte que le cours de JLE débutant au collège et lycée ne serait pas ouvert cette année. Pouvez-vous expliquer la raison de cette décision ? N'est-elle pas contraire aux engagements pris de ne pas réduire l'offre pédagogique dans cette période difficile ?

Ouvrir une option nécessite le respect d'un effectif minimum. Celui-ci a été fixé à 6 élèves demandant à suivre l'enseignement. Concernant le JLE 4ème, cet effectif n'a pas été atteint, nous n'avons donc pas ouvert l'option. Nous devons toujours garder à l'esprit que les options demandent des regroupements inter-classes, parfois inter-niveaux qui alourdissent la structure et rendent les emplois du temps moins compacts ou moins "optimisés" pour reprendre les termes d'une question supra.

3 - D'autres modules ou options ont-ils été similairement fermés début septembre ? Nous croyons détecter au primaire la fermeture de certains niveaux en Anglais et en Japonais, qui résulte en un regroupement en classes uniques d'élèves de niveaux plus disparates que dans le passé.

Aucun module ou option n'a été fermé dans le secondaire.
Concernant le primaire, comme il a été dit en conseil d'école, il n'y a pas eu de fermeture de niveaux en cours de japonais qui fonctionnent toujours avec les niveaux JLE et JLM. En anglais, les élèves les plus avancés ont intégré le bilingue et les groupes sont plus hétérogènes notamment en cycle 2. En CP, l'effectif est réduit (14 élèves) pour bien commencer l'apprentissage. En revanche, en cycle 3, on retrouve des niveaux différents avec des compositions standard-intermédiaire et intermédiaire-avancé.

4- La préparation au TOEFL, anciennement assurée par l'APE-fapée et reprise par l'établissement en 2010, sera-t-elle encore proposée aux élèves cette année ? Pourrait-on la mentionner sur le site internet, pour assurer sa pérennisation ?

Comme l'an passé, l'établissement organisera une préparation au TOEFL, cette session sera proposée durant la semaine du 20 au 24 février 2012. Un appel à candidatures sera lancé prochainement, l'engagement des parents pour relayer l'information est nécessaire.

5- Des parents s'interrogent sur l'efficience des emplois du temps au secondaire, qui semblent moins optimisés que ceux de l'an dernier. Est-ce une illusion ou y a-t-il vraiment une difficulté nouvelle dans la gestion des EdT ?

Malgré la baisse de 20% de nos effectifs, la structure est restée identique aux prévisions, ce qui implique une structure contrainte et contraignante (nombreux regroupements qui figent l'emploi du temps notamment) ; d'autre part nous devons prendre en considération les réformes de la classe de seconde et de première qui ont créé des groupes inter classes. La préparation de la rentrée 2012 implique la mise en place de la nouvelle classe de terminale comprenant encore de nouveaux groupes à effectifs réduits (accompagnement personnalisé notamment) d'où la nécessité de conduire une réflexion dans le cadre du conseil pédagogique sur le nombre d'options cumulables.

6- Une inspection des Sciences Economiques et Sociales aura-t-elle lieu, suite aux plaintes de certains parents au trimestre dernier ?

Comme indiqué lors des derniers CA et CE, l'évaluation pédagogique proprement dite d'un enseignant au sein de la classe relève bien de la compétence des corps d'inspection. Ce sujet ne relève pas du conseil d'établissement.

Cette question faisant revenir l'ensemble du débat sur des faits passés, le représentant des personnels enseignants intervient pour insister sur la notion de respect des personnels et notamment sur l'aspect confidentiel des documents administratifs qui n'ont pas vocation à être diffusés.

M. le proviseur revient sur ces faits rapidement afin d'éclairer la situation pour les personnes ne l'ayant pas vécue l'an passé, tout en regrettant d'avoir, lui aussi, à revenir sur cette question. Il confirme qu'une erreur de transmission par ses services a malheureusement permis à tous les personnels d'avoir accès à la notation administrative de chacun. Il le regrette vivement et sera extrêmement vigilant cette année.

Le représentant de l'AF-fcpe signale n'avoir jamais eu en main copie des documents en question et estime qu'il en est de même pour l'APE-fapée, dont le représentant acquiesce.

M. le proviseur demande à chacun de retrouver sa sérénité et de se mobiliser pour les nouveaux enjeux de l'établissement, à savoir son déménagement et l'investissement dans les projets pédagogiques au profit de nos élèves.

7- Concernant la fin des cours au mois de juin au secondaire, beaucoup de parents se voient confrontés à devoir se justifier auprès de leurs enfants du fait de continuer à les envoyer à l'école les 2 dernières semaines de juin, car beaucoup de familles décident de partir avant la date officielle des vacances. Voici nos suggestions:

1. Pendant la semaine d'interruption pour cause d'examens, les enseignants devraient donner du travail aux élèves pour que cette semaine reste une semaine studieuse.

Le message que le LFJT a toujours transmis était l'obligation scolaire jusqu'au dernier jour de cours. Il est vrai que l'on note une baisse de l'assiduité des élèves, de leur motivation après les conseils de classe ou le baccalauréat car les enjeux sont derrière eux à ce moment de l'année. Nous étudierons avec les professeurs la possibilité de mettre en ligne, via pronote des exercices et révisions afin de garder intacte la motivation de nos élèves.

2. La deuxième semaine celle "des emplois du temps aménagés" devrait rester une semaine d'apprentissage ou de révisions. Le lycée et les enseignants devraient communiquer plus activement pour faire passer le message que l'école n'est pas finie avant le dernier jour.

Nous ne pouvons que partager cet avis, la lutte contre les départs anticipés a toujours été celle du LFJT. Nous nous félicitons que les associations de parents d'élèves nous soutiennent dans ce combat et relaient auprès de leurs adhérents la nécessité de maintenir la présence des élèves jusqu'à la fin officielle des cours.

8- Quelles sont les conclusions de l'étude sur les "Nouveaux Publics" menée par l'ambassade en juin ? L'APE-fapée y a consacré beaucoup de son temps et était arrivée à la conclusion que l'ouverture d'une section anglophone internationale au secondaire serait le projet le plus porteur; nous confrontons cette proposition à de nombreux parents depuis la rentrée, les réactions sont extrêmement positives. Un argumentaire complet est publié sur notre site. Quelle est la position de l'AEFE envers cette idée, a priori ?

Cette étude correspond à un travail tout à fait intéressant qui a le mérite de faire le point et de présenter clairement un certain nombre de pistes susceptibles de nous permettre d'élargir notre public. **Un certain nombre d'entre elles sont d'ores et déjà contenues dans notre projet d'établissement 2010-2013. :**

- création d'une section des tout petits,
- classe d'intégration sans de trois mois destinée aux enfants japonais, éventuellement étendue en 3-6-9
- redéfinition de la place du japonais en primaire
- nécessité de valoriser notre dimension internationale (section bilingue franco-anglaise MMS au CM1 animée exclusivement par des « native speakers » ; section européenne de langue anglaise en collège/lycée qui vient d'être validée officiellement au titre de la session 2012 du Bac ; OIB Japonais / classes Lycée)
- amélioration de la communication en direction des anciens élèves japonais du LFJT pour attirer davantage d'élèves japonais (recensement des anciens élèves en vue de la création d'une association affiliée à l'association mondiale des anciens élèves du réseau, présidée par un japonais ou franco-japonais reconnu à Tokyo)
- amélioration en général de la communication du lycée (site internet, encarts dans revues ciblées, mailing, élaboration d'une plaquette trilingue en français/japonais/anglais ...)

Concernant l'ouverture au secondaire d'une section internationale anglophone menant en 7 ans au Bac International (dit "de Genève") il s'agit d'une perspective qui n'est pas adaptée à notre situation pour les raisons suivantes :

- Il ne faut pas confondre l'option internationale du baccalauréat avec le baccalauréat international (BI) dit aussi "de Genève" (car créé par l'Organisation du baccalauréat international de Genève) qui est un diplôme étranger. Les épreuves de ce baccalauréat ne correspondent pas au programme français.
- Les établissements du réseau qui hébergent de telles sections le font en fonction de la législation locale (ex Hong-Kong) et seulement pour leur section anglophone non reconnue par l'AEFE.
- L'AEFE ne préconise pas du tout ce type de section mais plutôt les sections internationales (OIB par ex), les sections bilingues ou à horaire renforcé ainsi que les sections européennes.

- Le projet d'établissement du lycée de Tokyo est donc à cet égard tout à la fois ambitieux, responsable, issu de la réflexion collective de l'équipe éducative et parfaitement conforme au plan d'orientation de l'Agence.

v **Questions des représentants de l'AF-fcpe:**

1- Où en est le Lycée dans sa réflexion sur la proposition faite par l'AF depuis plusieurs années de classes d'intégration pour enfants non francophones ("sas d'intégration" ou FLSco), dont la réalisation était jusque là en suspens pour des raisons de manque de locaux ? L'ouverture d'une telle classe est-il envisageable dès avril 2012 ?

L'ouverture de cette classe est bien inscrite en toutes lettres à l'axe C de notre projet d'établissement présenté au CE de juin 2011 :

"L'une des principales missions du LFJT qui accueille un public scolaire diversifié est de favoriser l'apprentissage et la maîtrise du français ainsi que le goût et l'intérêt pour la langue et la lecture.

Primaire

- Projet de création d'une classe relais permettant l'intégration de nouveaux élèves non francophones"

2- Bilinguisme japonais : le Lycée a-t-il commencé à réfléchir à l'organisation de la section OIB dès le collège, comme cela se fait par exemple au Lycée international de Saint-Germain en Laye ?

Dans le cadre de la réflexion conduite afin de renforcer la cohérence du projet Langues global du Lycée, de la maternelle à la Tale, nous travaillons à la liaison classes bilingues primaires / section européenne ainsi qu'aux groupes de compétences du secondaire sans oublier le réexamen de la place de l'enseignement du japonais afin d'en renforcer encore davantage l'efficacité. L'OIB japonais est un projet de grande qualité récemment mis en exergue sur notre site grâce au dynamisme de l'équipe pédagogique. Il n'est pas envisagé actuellement de l'étendre en Collège compte tenu de nos effectifs et sachant que les options Langues d'ores et déjà ouvertes pèsent d'un poids non négligeable dans notre DHG.

3- Le LFJT a-t-il engagé une réflexion et une négociation avec l'AEFE pour envisager la création d'une OIB anglais ?

Compte tenu de la précédente réponse, cette création -qui nécessite en effet l'aval de l'Agence- n'est pas envisagée à ce jour. La diminution de notre effectif et la lourdeur de notre H/E sont à prendre en compte.

4- Sections plutôt que filières : comme le Lycée s'y est engagé lors de la création de la filière bilingue anglais, nous demandons qu'en vue d'une application dès l'année prochaine (la question du manque de locaux étant résolue) la réflexion reprenne sur

l'organisation du (ou des) cursus bilingue(s) en "sections" (comme dans les "lycées internationaux" français et dans certains lycées français à l'étranger, celui de Manille plutôt qu'en "filiales").

La réflexion n'a jamais cessé et se poursuit au sein de l'équipe pédagogique avec le concours de notre coordinatrice langue Madame Robert Itier en prenant exemple sur ce qui se passe dans les établissements de la zone.

5- Sécurité alimentaire des lycéens : prenant pour la plupart leurs repas à l'extérieur de l'établissement, les lycéens (élèves de Seconde Première Terminale) ne sont de fait pas bénéficiaires des efforts faits par le LFJT pour garantir la sécurité radio-nucléaire de l'alimentation. L'AF propose que le Lycée initie une réflexion spécifique, avec les parents, sur les moyens possibles d'inciter plus fortement les lycéens à prendre leurs repas sur place.

La sécurité alimentaire est un souci permanent de la part de l'équipe qui a la responsabilité du fonctionnement du service de restauration de l'établissement. S'il nous est agréable de constater une hausse de la fréquentation des rationnaires dans le secondaire, l'inscription à ce service annexe reste de la pleine et entière responsabilité des familles.

6- Local associatif et avenir de la "bibliothèque parentale" : conformément à ce qui avait été prévu depuis les tout débuts du projet de relocalisation, un local est-il prévu pour les associations de parents sur le nouveau site ? Un local est-il prévu pour la bibliothèque parentale reprise par le Lycée ? Cela semble nécessaire pour la pérennité de la fonction de cette bibliothèque, qui a toujours répondu à un fort besoin spécifique: celui de jouer le rôle d'une bibliothèque publique en France, favorisant les échanges parents-enfants autour de la lecture (les livres en français étant particulièrement onéreux au Japon), et spécifiquement tournée vers le besoins des élèves du LFJT (notamment les plus jeunes) et de leurs familles. C'est dans ce cadre-là que la bibliothèque parentale de l'AF rencontre depuis sa création en 2002 un succès jamais démenti.

Cette question avait déjà été évoquée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février dernier, il est évident que priorité sera donnée à la mise en place d'infrastructures scolaires de qualité au bénéfice des élèves (CDI, BCD, gymnase...). La possibilité de mettre à disposition d'un public extérieur telle ou telle partie de nos locaux dans le cadre d'une convention est envisageable, de même que le développement de partenariats avec les établissements scolaires japonais du quartier et les associations de riverains. Toutefois il conviendra d'être vigilant aux conséquences qui pourraient altérer le bon fonctionnement de nos missions premières d'enseignement dans le cadre du réseau de l'A.E.F.E.

7- Dans le cas où un local spécifique ne pourrait être dédié à cette activité, et dans l'hypothèse où le fonds de la bibliothèque parentale serait cédé au Lycée, la BCD et le CDI pourraient-ils offrir des créneaux d'ouvertures spécifiques (en fin de journée par exemple) pour accueillir les enfants accompagnés de leur famille, afin de continuer à répondre au même besoin ?

Si le fonds de la bibliothèque parentale était cédé à l'établissement, ces ouvrages, après inventaire et classement par nos personnels de documentation, seraient mis à disposition des élèves qui pourraient par la même occasion disposer d'une opportunité d'emprunt plus grande

et d'un choix plus vaste. Toutefois, il faut impérativement tenir compte de l'impérieuse nécessité d'assurer un fonctionnement continu et optimisé du C.D.I. et de la B.C.D. Les familles disposent par ailleurs de structures idoines avec l'Institut Franco-Japonais et ses diverses annexes.

8- Combien coûte le baccalauréat à Tokyo ? Dans sa lettre de rentrée, Madame la directrice de l'AEFE est heureuse d'annoncer que « grâce à la numérisation des copies des candidats, cela a permis de réduire le coût des épreuves ». Or, aux droits d'inscription aux épreuves anticipées (bac de français), il est demandé 15 000 ¥. Or cette année, ça change selon les matières. Seriez-vous en mesure de donner les prix ?

Cette question et la suivante ont été également évoquées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février dernier, après réception du bilan financier qui doit être établi par l'établissement mutualisateur, les propositions tarifaires seront présentées dans le cadre des orientations budgétaires, le 20 octobre prochain. Si, comme il est permis de le penser, la mutualisation mise en place l'an passé permet de réviser les tarifs à la baisse, celle-ci pourrait intervenir dès la session 2012.

Il va de soit que les familles ayant déjà acquitté leur facture seront remboursées au prorata de l'excédent versé.

9- En Terminale, le prix pour passer le bac était de 90 000 ¥ (la somme est réglée lors de la 1ère facture du 1er trimestre !). Or, les copies ont été numérisées. Comment expliquer que la numérisation fasse augmenter les prix d'inscription au baccalauréat alors qu'il y a à peine 5 ans, les parents payaient 15 000 ¥ ? Lors d'une réunion avec les parents, la direction du Lycée a parlé de « mutualiser tous ces fonds en Asie » : qu'est-ce que cela veut dire ? Où l'argent va-t-il ? Si un élève échouait aux épreuves du 1er groupe mais était autorisé à passer les épreuves du 2e groupe, est-il prévu qu'il parte passer ces dernières épreuves à Séoul ? Le billet d'avion A/R, l'hôtel, auraient-ils été payés par le LFJT ? En juin 2011, personne n'est parti à Séoul passer les épreuves de rattrapage, cet argent est-il rendu aux familles ?

Dans le cadre de la mutualisation mise en place dans la zone, il est effectivement stipulé que les frais générés pour les candidats admis au second groupe sont mutualisés et qu'aucun supplément ne devra être payé par les familles.

D'autre part, cela a déjà été souligné, les recettes et les dépenses des examens sont gérés dans un service spécial, le J2 avec des réserves propres. Celles-ci ont d'ailleurs permis, après accord du Conseil d'Administration lors de cette même réunion du 16 février 2011, d'acquérir le matériel nécessaire à la dématérialisation des copies sans avoir recours au service général du budget de l'exercice 2010.

10- Les candidats devraient pouvoir présenter davantage d'options au bac. L'option arts plastiques (inaugurée en 2011) continuera-t-elle bien d'être proposée cette année ? La possibilité pour des candidats de présenter une option de musique est-elle étudiée ?

L'inscription de nos élèves aux options du baccalauréat répond à certaines règles et nous devons avoir notamment l'aval de l'académie de Montpellier dont nous dépendons.

Concernant l'option ARTS PLASTIQUES proposée l'an dernier, cela fut conjoncturel, lié au fait que M. Leroux qui n'enseignait pas les arts plastiques au lycée fut validé par l'académie. Cette année la situation pourrait se révéler différente car M. Leroux enseigne les arts plastiques au

Lycée, en particulier dans le cadre d'un atelier lycée. Il pourrait ainsi être considéré comme juge et partie, et donc dans l'impossibilité d'évaluer nos/ses élèves.

Enfin, le nombre d'inscrits joue de nouveau un rôle important dans l'ouverture ou non de l'option.

Les inscriptions ayant lieu en novembre, nous aurons alors l'occasion de faire le point.

Cette réponse convient pour toutes les options (musique, arts plastiques)

20h45, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le proviseur lève la séance.